



Paris, le 18 octobre 2005

COMMUNIQUE DE PRESSE DE JEAN-PIERRE BRARD *

Projet de loi de finances pour 2006

Un amendement pour que les Témoins de jéhovah paient leurs dettes

Il y a un an de cela, le 5 octobre 2004, la Cour de cassation a rejeté le recours introduit par l'organisation des Témoins de jéhovah contre un redressement fiscal de près de 23 millions d'euros.

L'administration des impôts, recourant à la procédure de taxation d'office, a adressé une notification de redressement suivie d'un avis de mise en recouvrement des droits, pénalités et intérêts en retard dus par l'organisation des Témoins de Jéhovah pour des dons non déclarés. Les sommes dues à l'Etat, telles qu'elles figurent dans l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles du 28 février 2002, confirmé par la Cour de cassation le 5 octobre 2004, sont de 22 920 382,10 euros à titre principal, et de 22 418 484,48 euros au titre des pénalités et intérêts de retard.

La plus haute cour de justice ayant tranché, l'Etat, à tous ses échelons, doit faire respecter le droit, c'est la loi, or, à ce jour les Témoins de Jéhovah restent redevables de plus de 45 millions d'euros.

Les Ministres des finances messieurs SARKOZY et BRETON n'ayant jamais répondu aux questions des parlementaires s'étonnant du non recouvrement de cette dette, j'ai décidé de déposer un amendement au projet de loi de finances pour 2006 faisant apparaître cette recette fiscale.

Par cet amendement, je souhaite d'une part conduire le ministre des finances à faire respecter une décision de la plus haute juridiction et d'autre part faire entendre la voix des parlementaires, de droite et de gauche, qui dénoncent depuis des années l'attitude de l'organisation des Témoins de jéhovah.

Nos concitoyens savent, parfois à leur dépend, que les services fiscaux obtiennent toujours le paiement d'un redressement fiscal, comment pourrait-il en être autrement avec une organisation faisant partie des mouvements épinglés à plusieurs reprises par les rapports parlementaires sur les sectes ! Le fait que cette même organisation annonce, ce jour, l'inauguration d'une nouvelle salle du royaume de 2500 places résonne comme une vraie provocation qui montre au moins que les Témoins de jéhovah n'ont pas de problèmes financiers.

*Jean-Pierre BRARD - Vice-Président du groupe d'études sur les sectes à l'Assemblée nationale
Membre du Conseil d'orientation de la Mission Interministérielle de
Vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES)
Député de la Seine-Saint-Denis (CR)
Maire de Montreuil (93)